

CANADA – Autorisation du riz transgénique

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/07/2006

Actuellement, il existe trois brevets accordés à des riz GM. Au Canada, le riz LLrice62, mis au point par Bayer et tolérant au glufosinate, a été autorisé pour la consommation animale le 22 juillet 2006, mais pas pour la culture [1]. Toute la descendance du riz LLrice62, les lignées soeurs issues de la même transformation ainsi que leurs descendance respectives peuvent également être utilisées comme aliment du bétail, aux conditions suivantes : 1) aucun croisement interspécifique n'a été effectué ; 2) leur utilisation prévue est similaire ; 3) ces végétaux ne présentent aucun autre caractère nouveau ; 4) les gènes nouveaux y sont exprimés à un niveau semblable à celui observé chez la lignée autorisée. De son côté, Santé Canada a donné son autorisation pour l'alimentation humaine de ce riz LLrice62.

[1] <http://www.seedquest.com/News/relea...>